



# VENELLES

Département des Bouches-du-Rhône  
Métropole Aix-Marseille-Provence

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
ARRONDISSEMENT D'AIK PROVENCE



COMMUNE DE VENELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 16 Décembre 2025  
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

**PRESENTS :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, MARTINE HENON, ALAIN SOLAZZI, BRIGITTE CORDARO, DENIS RUIZ, VALERIE BUSSO, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, JEAN-CHARLES FIARD, DAVID FERNANDEZ, NICOLAS CONRAD, THIBAULT DEMARIA, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA, JEAN-YVES SALVAT.

**POUVOIRS :** BERNARD ROUBY A FRANCOISE WELLER, DOMINIQUE ALLIBERT A MARIE SEDANO, GISELE GEILING A ARNAUD MERCIER, OLIVIER BRUN A PHILIPPE DOREY.

**ABSENT :** LIONEL TCHAREKLIAN

Délibération n° N° D2025-228

Objet

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES – APPROBATION DE L'ENTREE DE LA VILLE DE VENELLES AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ENERGIES DE PROVENCE

### Exposé des motifs :

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Venelles s'est engagée, depuis 2020, dans une démarche ambitieuse de transition écologique, sociale et économique, formalisée par la co-construction avec les habitants de son Agenda 2030. Ce document stratégique, fruit d'une année de concertation citoyenne et d'un an de travail avec le comité de pilotage, définit 140 actions prioritaires pour accélérer la

transition du territoire, dont l'accélération du déploiement des énergies renouvelables et la réduction des consommations d'énergie (défi N°5 de l'Agenda 2030).

Dans ce cadre, et en cohérence avec les objectifs du plan de mobilisation des communes pour le climat de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Venelles souhaite renforcer son action en faveur de la production d'énergies renouvelables et de la transition énergétique.

La Société Publique Locale Energies de Provence, créée au printemps 2024 par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône avec un capital initial de 3,5 millions d'euros réparti à parité, a pour objet de mettre en œuvre des projets d'énergies renouvelables et de performance énergétique sur le territoire de ses membres. Elle permet aux collectivités actionnaires de bénéficier d'un accompagnement technique et financier, tout en garantissant une maîtrise publique des projets et un réinvestissement des bénéfices dans des initiatives d'intérêt général.

L'adhésion de Venelles au capital de la SPL, par l'acquisition de 6 parts sociales cédées par le Département des Bouches-du-Rhône, permettra à la commune de:

- Participer activement à la gouvernance de la SPL via un siège au Conseil d'Administration ;
- Bénéficier d'un appui expert pour des projets de déploiement des énergies renouvelables ;
- Contribuer à la dynamique collective en faveur de la transition énergétique.

#### Visas :

#### **Où l'exposé des motifs rapportés :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1531-1 ;  
Vu la délibération du Conseil Métropolitain n°FBPA-001-18/04/2024 relative à la création de la SPL Energies de Provence ;  
Vu la délibération de la Commission Permanente du Département des Bouches-du-Rhône n°CP-2024-04-05-73 du 5 avril 2024 ;  
Vu l'article 1042 du Code Général des Impôts ;  
Vu les statuts de la SPL Energies de Provence et le pacte d'actionnaires joints en annexe ;

#### Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'entrée de la commune de Venelles au capital de la Société Publique Locale Energies de Provence.
- **D'AUTORISER** l'acquisition de 6 actions d'une valeur nominale de 1 000 € chacune, soit un montant total de 6 000 € (six mille euros), par cession du Département des Bouches-du-Rhône.

- **DE DIRE** que la dépense correspondante, d'un montant de 6 000 €, sera imputée au budget 2025, chapitre 26, nature 261 (titres de participation).
- **DE DIRE** que la Ville de Venelles sera représentée au sein du Conseil d'Administration de la SPL par Monsieur le Maire.
- **D'ADOPTER** les statuts de la SPL Energies de Provence qui seront modifiés pour permettre l'entrée de la commune au capital et autorise l'adhésion au pacte d'actionnaires, figurant en annexe.
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire de Venelles,

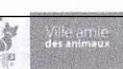
*Arnaud MERCIER*



Certifié affiché du ..... au .....	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN
------------------------------------	--

Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20251218-DM2025-0228-DÉP  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Hôtel de ville - place Marius Trucy - 13770 VENELLES - 04 42 54 16 16



Le 01/01/2026 à 10h00 à la mairie de VENELLES  
Le maire de VENELLES a déposé le dossier pour la demande de labellisation au niveau de la commune de VENELLES.  
Le dossier a été validé par la Direction Départementale de l'Aménagement et du Développement Durable (DDAED) et a été envoyé à la Direction Régionale de l'Aménagement et du Développement Durable (DRADD) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le dossier a été accepté et une date de réception préfecture a été fixée : le 18/12/2025.

## Accusé de réception préfecture

VENELLES, le 18/12/2025



Document joint  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Hôtel de ville - place Marius Trucy - 13770 VENELLES - 04 42 54 16 16



LABEL  
RÉSILIENCE  
FRANCE



TERROIRES  
ENGAGÉS POUR LA NATURE  
Agenda 2030



Villes et Villages Fleuris  
Le Label National de la Qualité de Vie



Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20251218-DM2025\_0228-DE  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

